

Communauté de communes du Beaujolais des Pierres Dorées Etude de faisabilité d'un sentier de randonnée le long de l'Azergues

Rapport d'étude

Ce rapport présente les résultats de l'étude de faisabilité d'un itinéraire le long et au plus près de l'Azergues, entre Chamelet et Anse.

Les propositions résultent :

- des recherches sur plans, des vérifications terrains,
- des conclusions du rapport d'étape produit en octobre 2019,
- de la prise en compte des travaux et approches des étudiants de l'ENTPE travaillant sur un maillage d'itinéraires modes doux sur le territoire,
- des investigations complémentaires afférentes menées par la suite.

Le rapport se décline en la proposition d'itinéraires réalisable selon 3 temporalités :

1/ un itinéraire **réalisable immédiatement** [tracé en rouge (—) sur les plans ci après], c'est à dire un itinéraire empruntant des voies publiques ou des chemins ayant fait l'objet de conventions avec les propriétaires. et ne nécessitant pas de travaux ou aménagements.

Il présente 2 **variantes** possibles [en couleur saumon (—)], réalisables également immédiatement. Ces 2 variantes se situent :

- à Châtillon d'Azergues : la montée par le chemin de Crouze,
- entre Lozanne et Chazay d'Azergues : le chemin en rive droite de l'Azergues, passant en rive gauche aux abords de Chazay, en empruntant la nouvelle passerelle modes doux sur la rivière.

2/ un itinéraire empruntant des portions d'itinéraire **réalisable à court/moyen terme** [en couleur mauve (—) sur les plans]. Il s'agit de chemins existants actuellement, qui s'inscrivent plus près de la rivière, mais passant sur des parcelles privées, et demandant parfois des travaux d'aménagement.

Pour pouvoir les utiliser en tant que chemin pédestre mis à disposition des randonneurs, des conventions de passage sont à passer avec les propriétaires.

Les types de travaux nécessaires pour les emprunter sont mentionnés sur les plans.

3/ un itinéraire empruntant des portions d'itinéraire **réalisable à moyen/long terme** ; [en bleu (—) sur les plans].

Il s'agit, là, de véritables créations de chemins inexistantes à ce jour, ou d'itinéraire dépendant d'un aménagement dont l'échéance n'est pas connue (c'est le cas pour l'itinéraire en rive gauche de l'Azergues, entre Châtillon d'Azergues et Lozanne, dépendant du réaménagement du pont de Dorieux).

Ces portions s'inscrivent encore plus près de l'Azergues et dans son environnement de vallée.

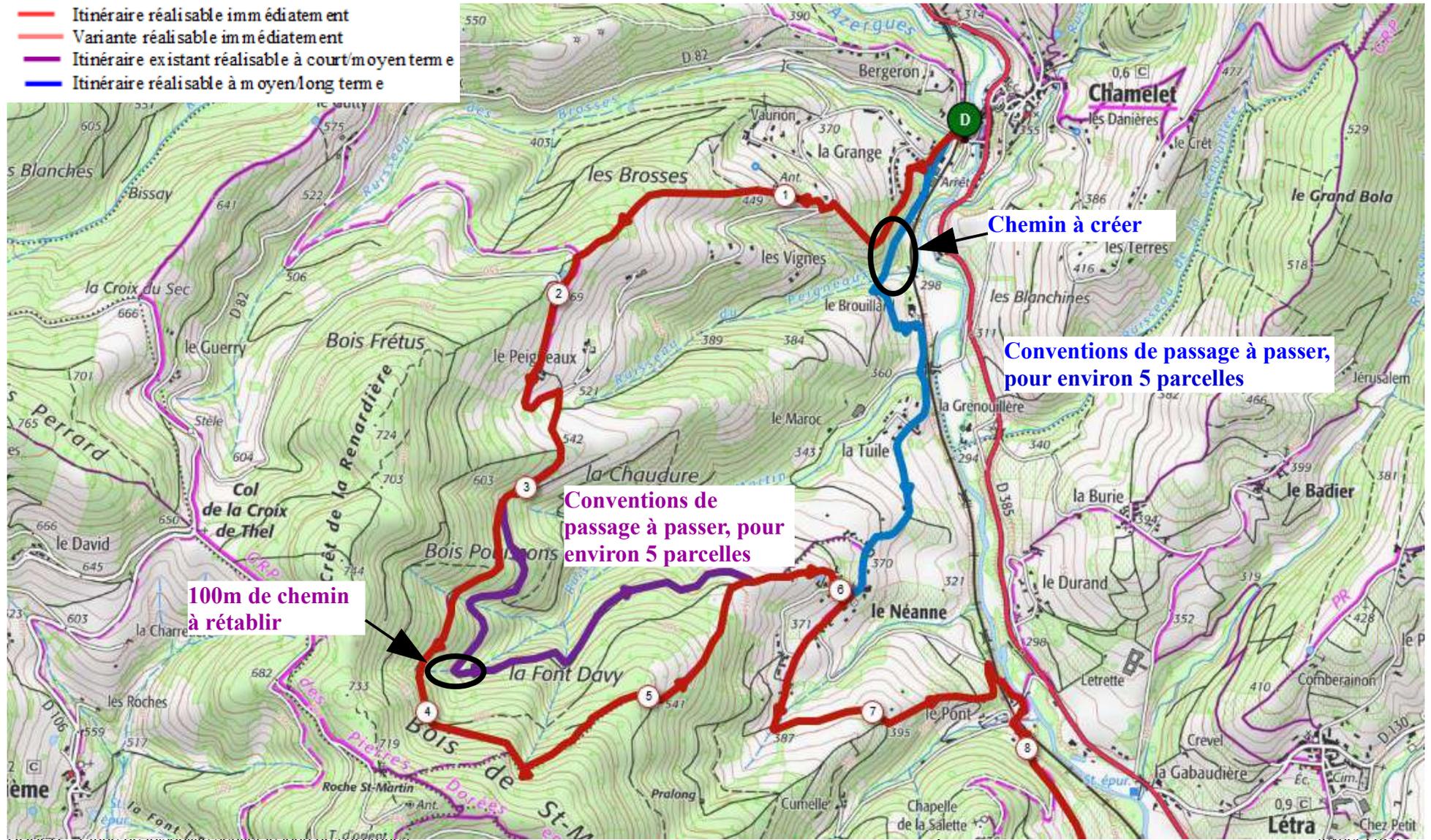
Les pages suivantes présentent les itinéraires par secteurs, puis un plan général de l'itinéraire réalisable immédiatement, et les actions à poursuivre pour la réalisation du chemin.

Les pages 17 et 18 du rapport sont le relevé de points notés lors de la réunion du 06 février 2020 de présentation de l'étude.

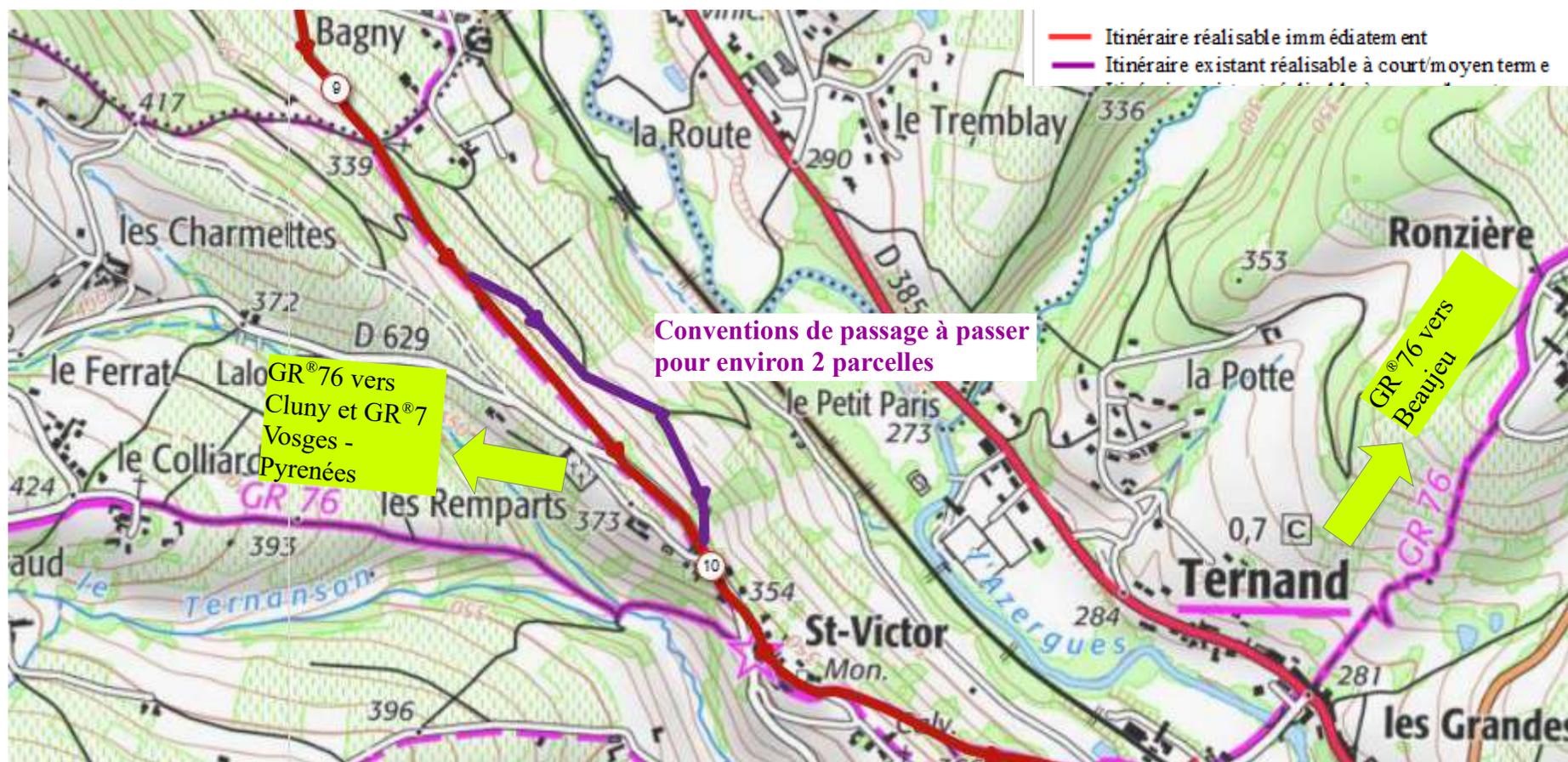
I/ Les itinéraires par secteurs

A/ Chamelet

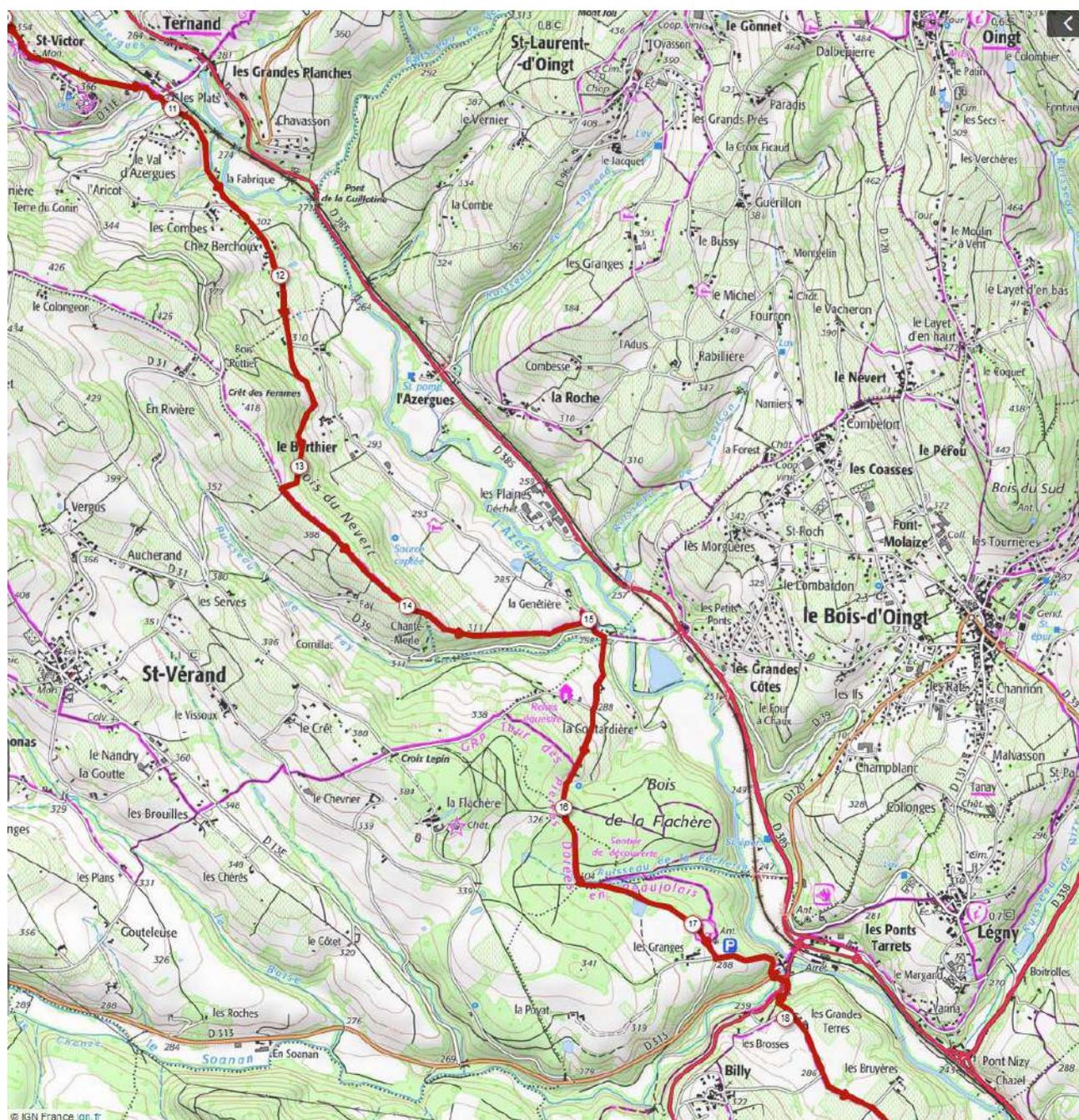
- Itinéraire réalisable immédiatement
- Variante réalisable immédiatement
- Itinéraire existant réalisable à court/moyen terme
- Itinéraire réalisable à moyen/long terme



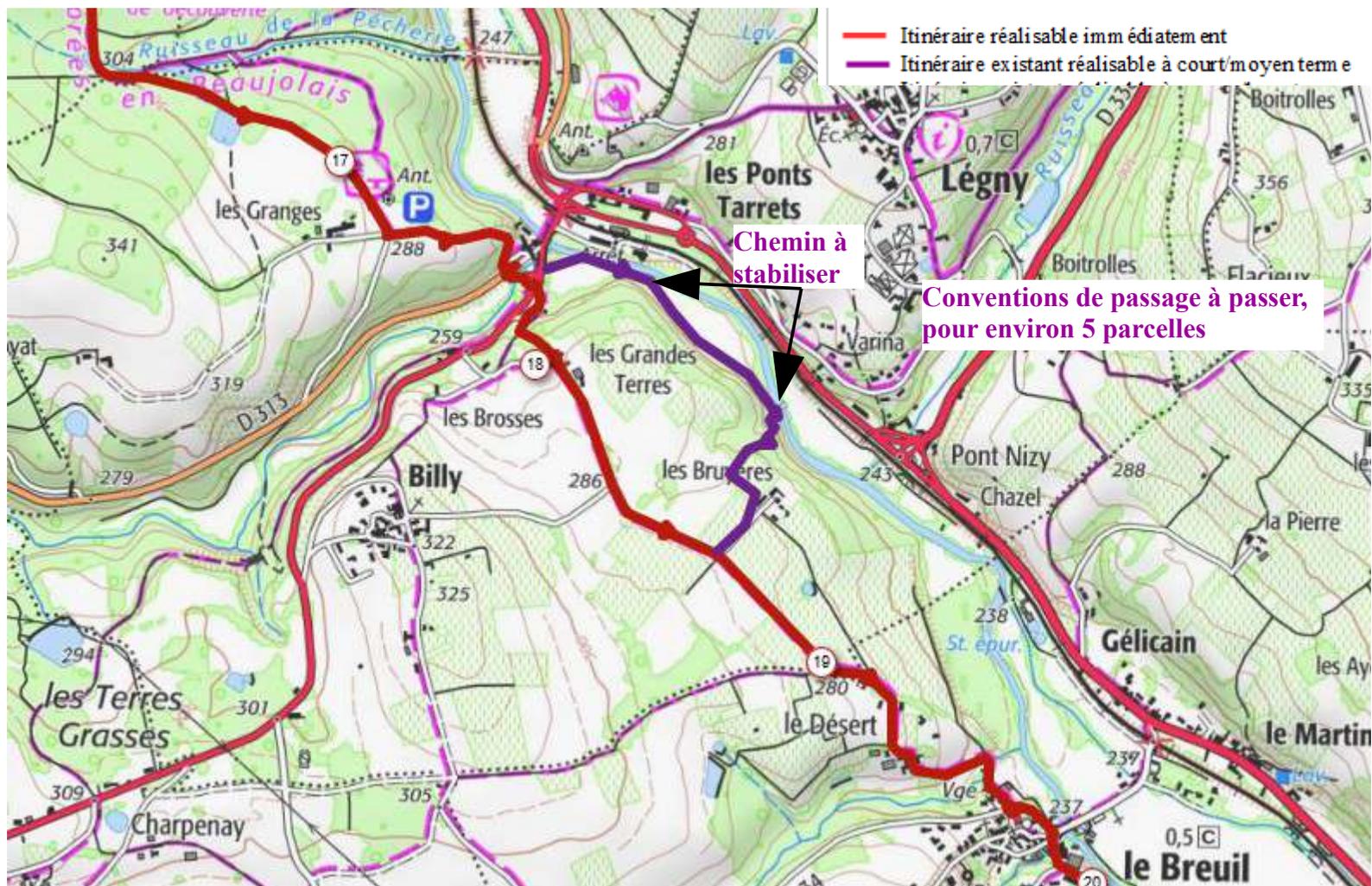
B/ Ternand



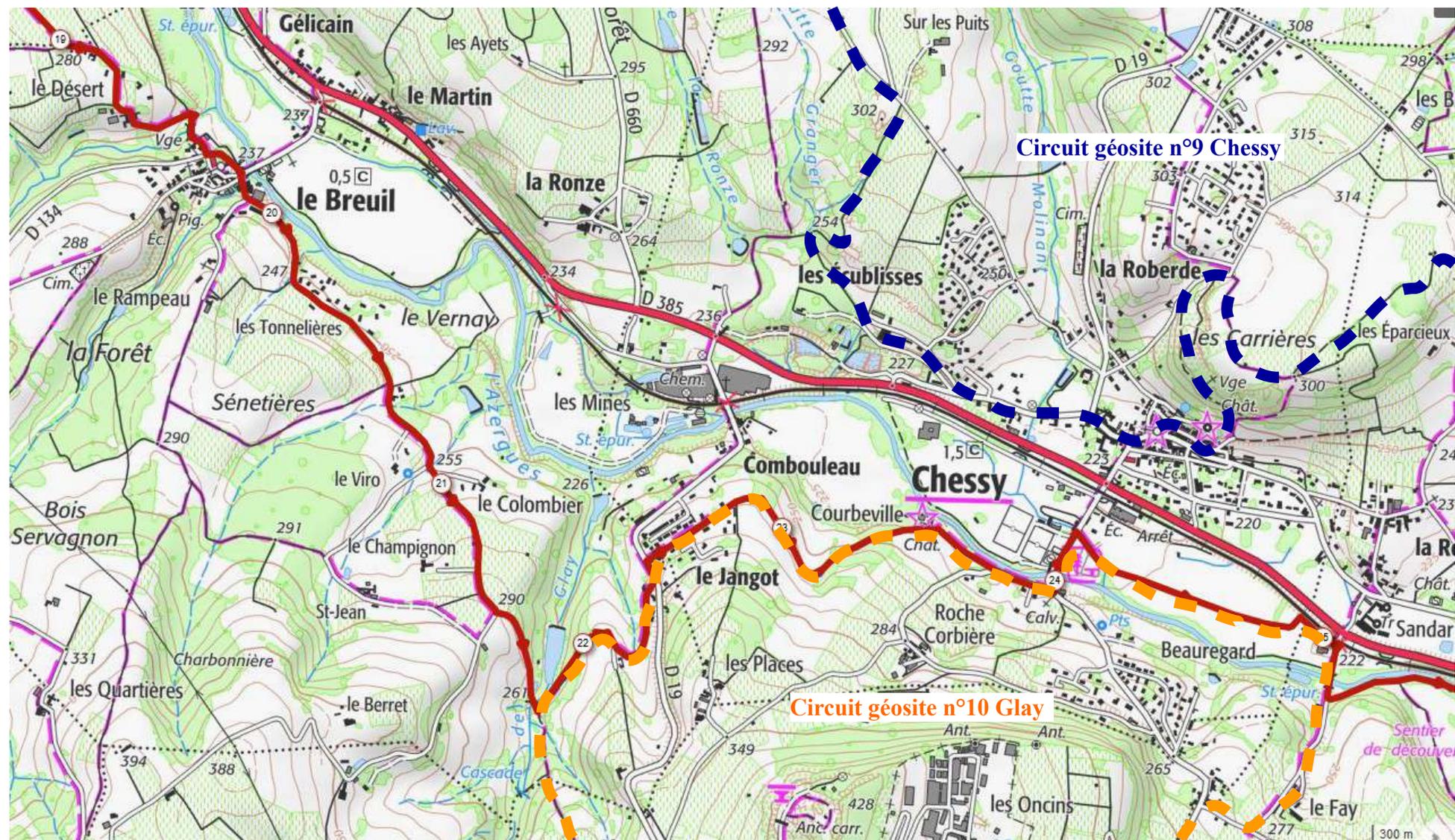
C/ Ternand - Legny



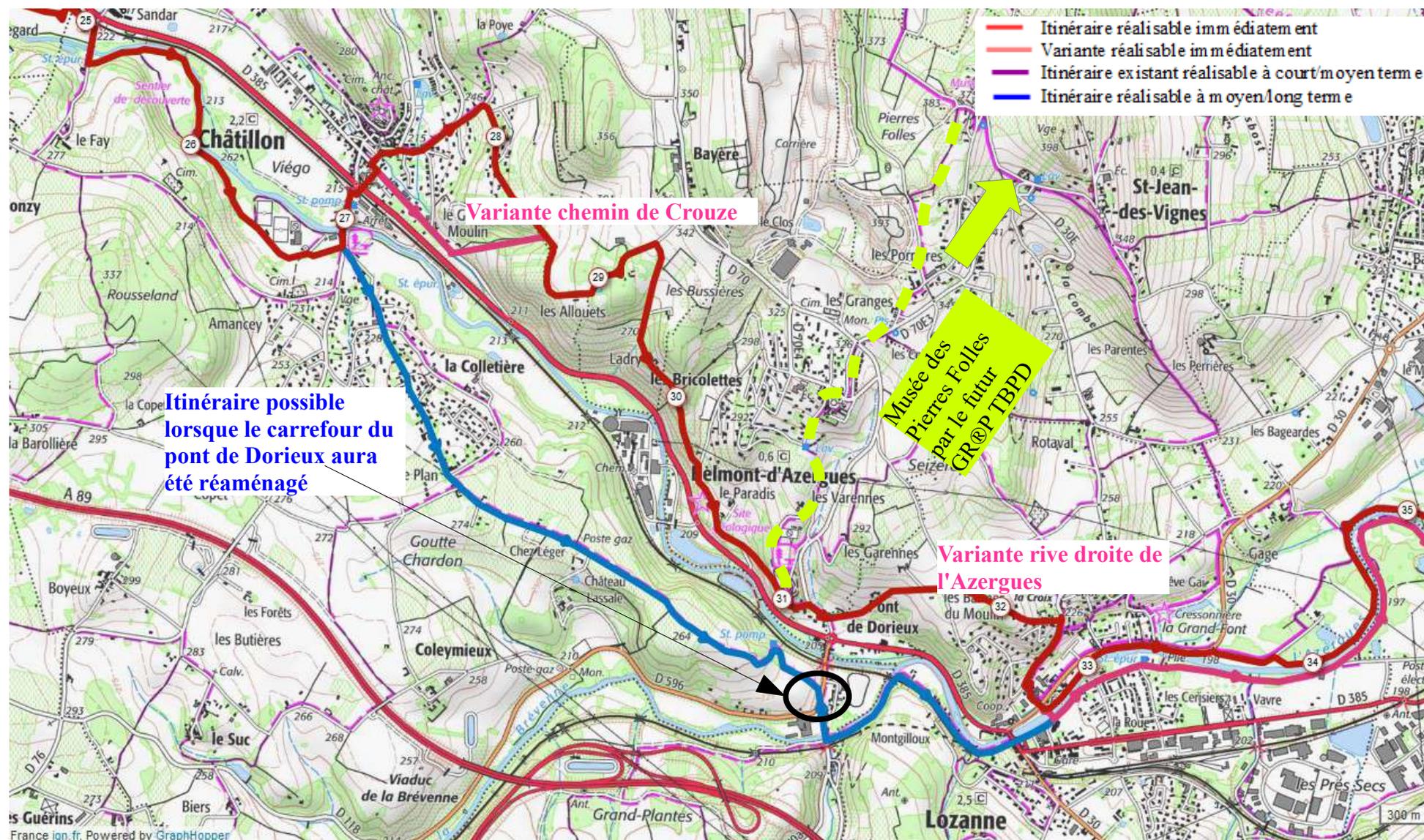
D/ Legny



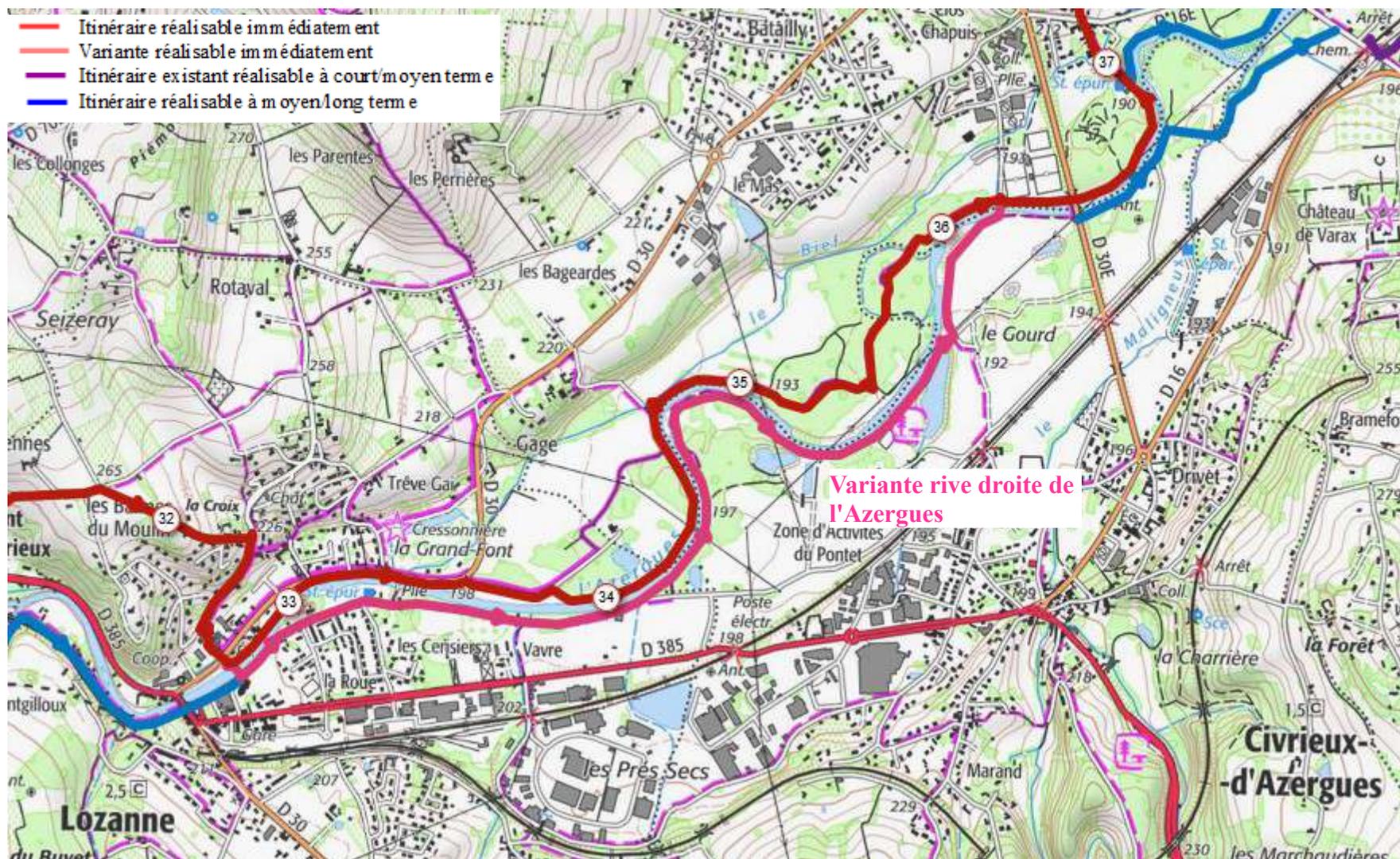
E/ Le Breuil - Chessy les Mines



F/ Châtillon d'Azergues - Lozanne

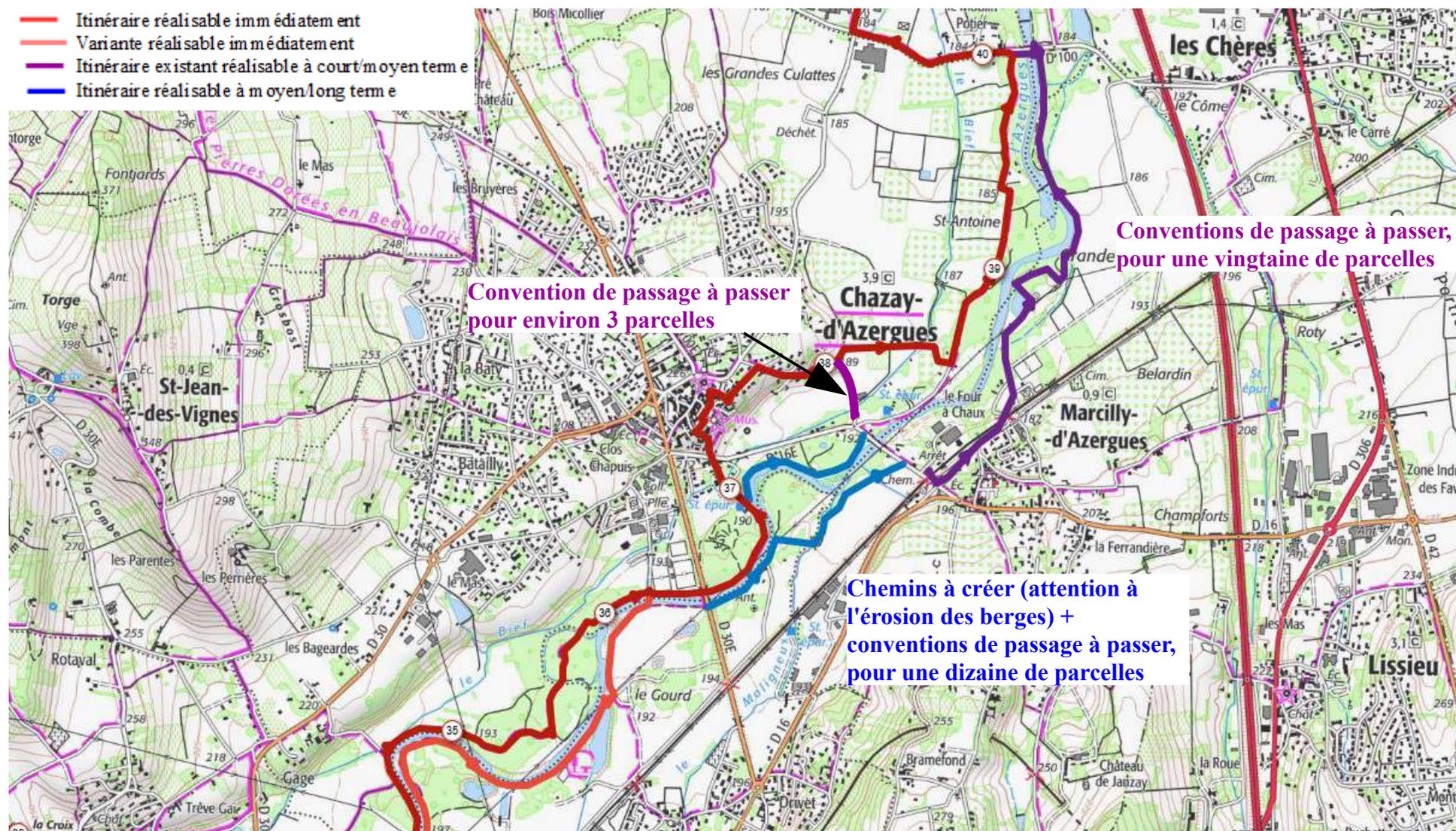


G/ Lozanne – Chazay d'Azergues

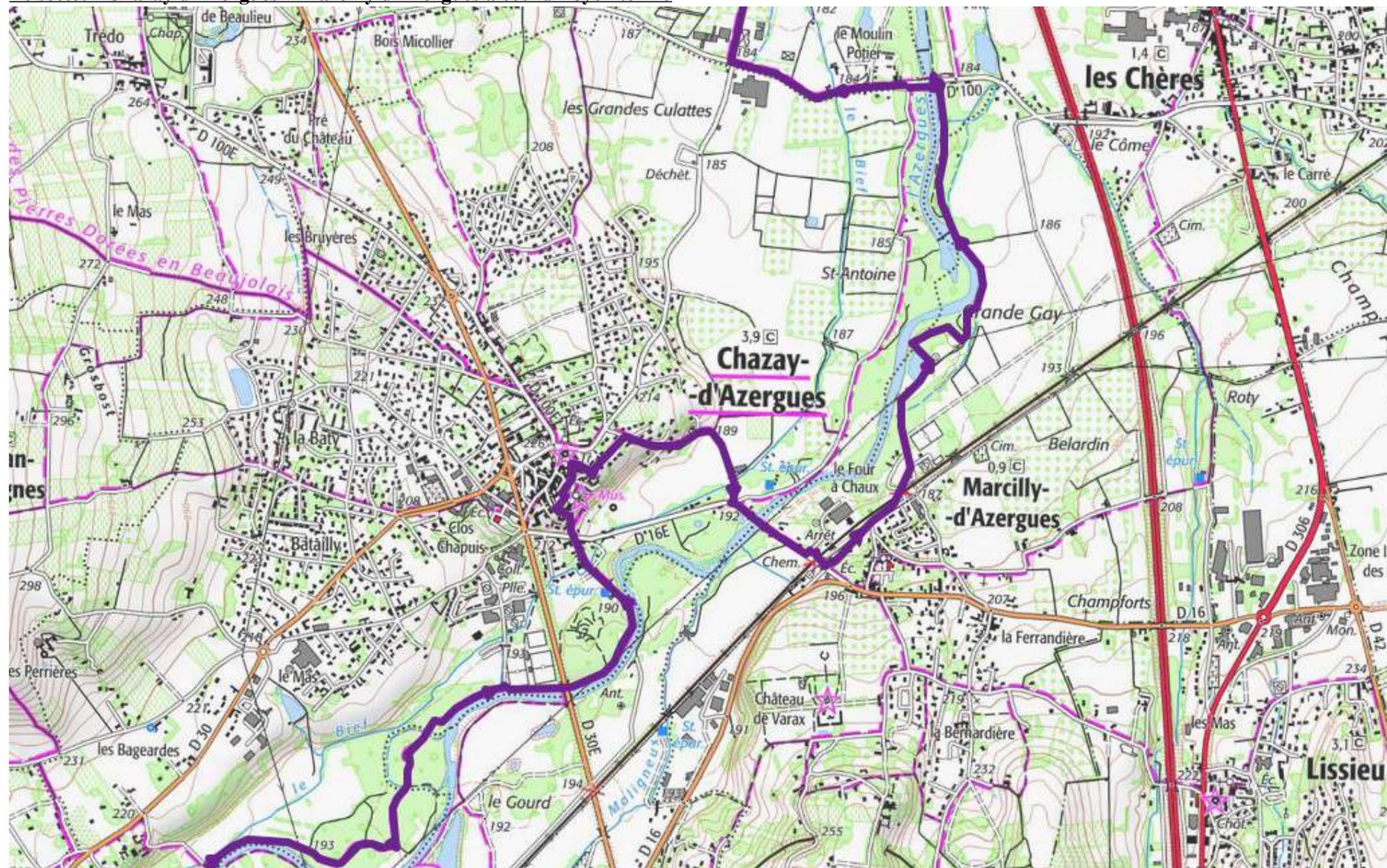


H/ Chazay d'Azergues – Marcilly d'Azergues

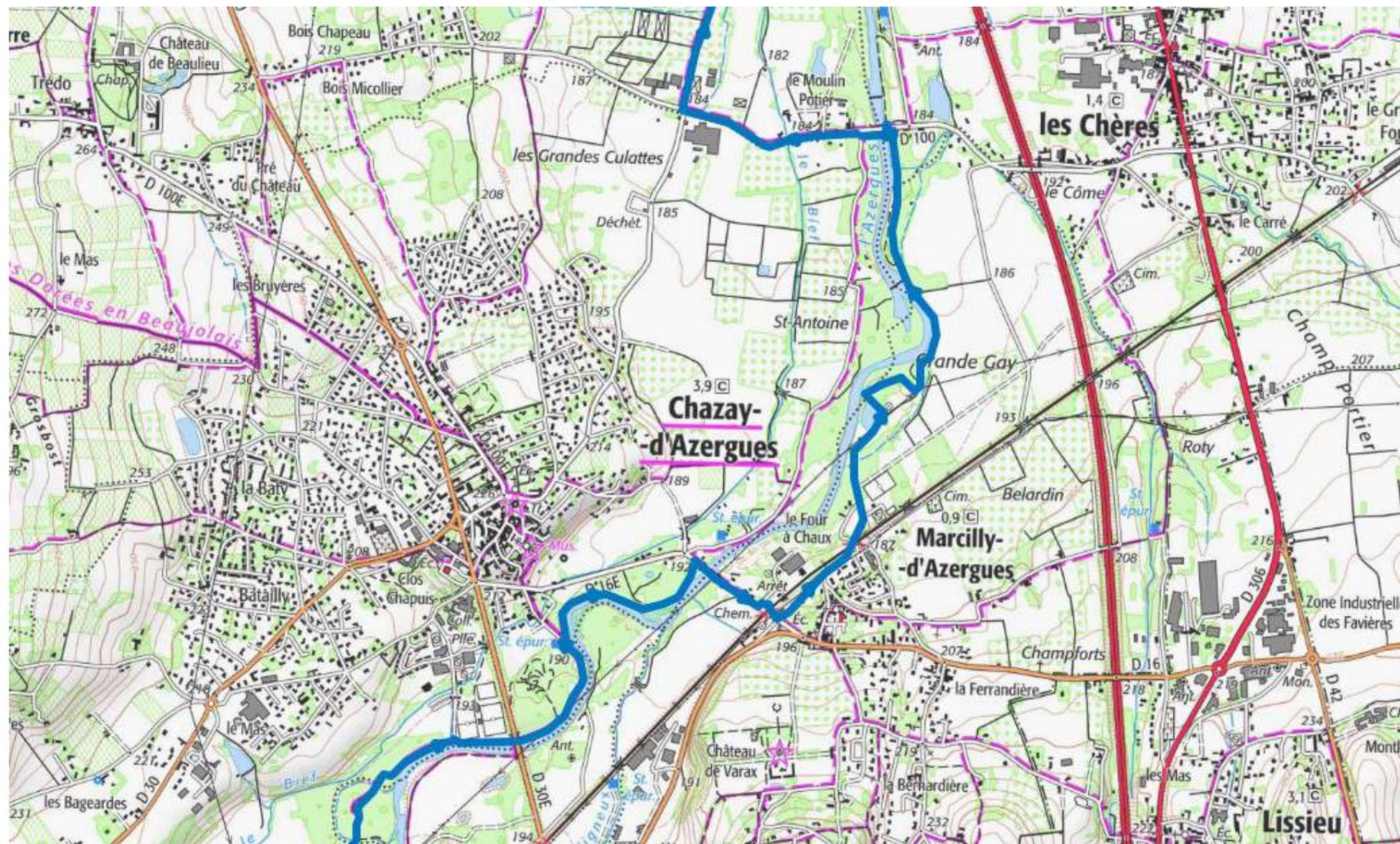
- Itinéraire réalisable immédiatement
- Variante réalisable immédiatement
- Itinéraire existant réalisable à court/moyen terme
- Itinéraire réalisable à moyen/long terme



Le secteur Chazay d'Azergues – Marcilly d'Azergues à court/moyen terme

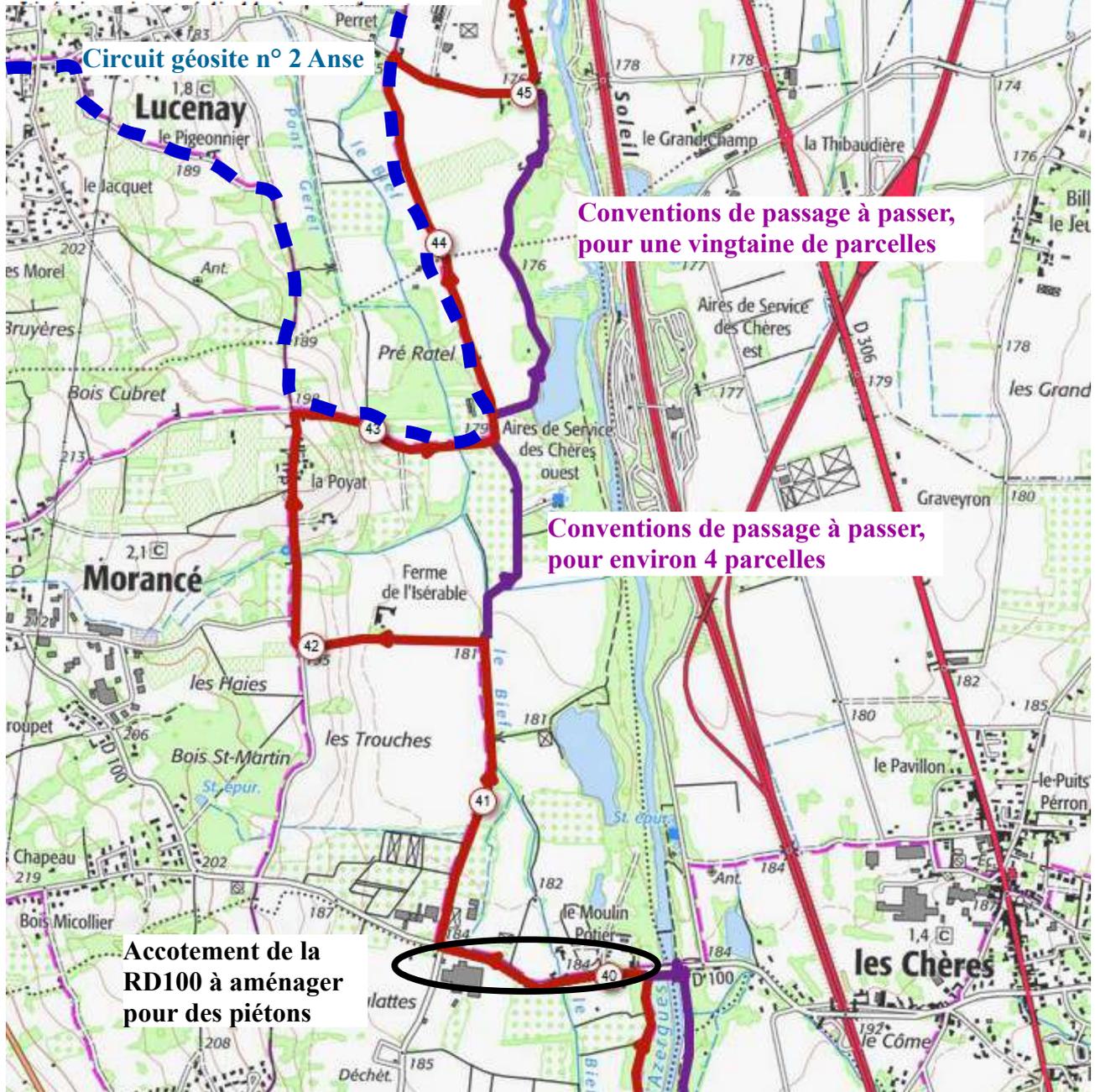


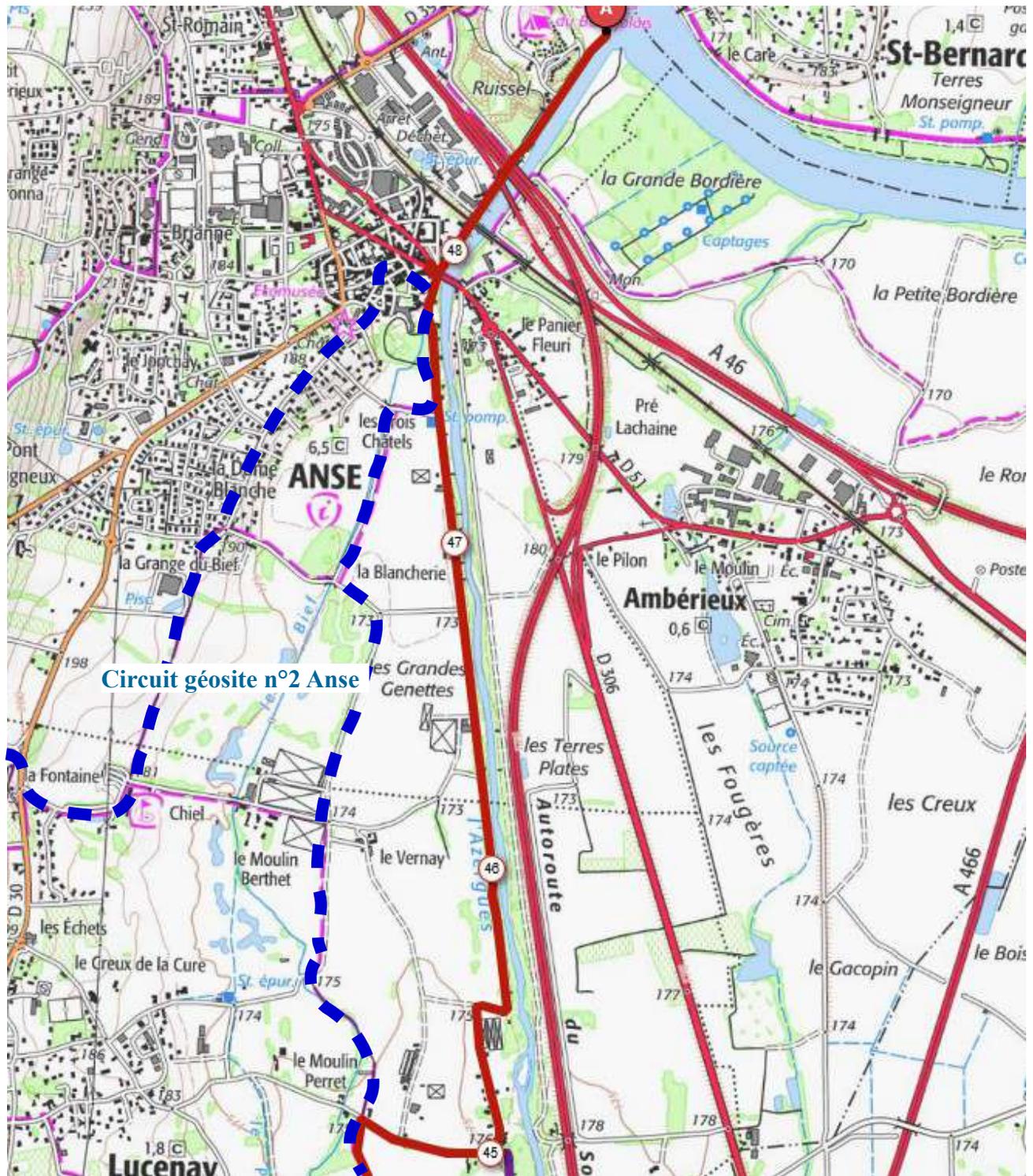
Le secteur Chazay d'Azergues – Marcilly d'Azergues à moyen/long terme



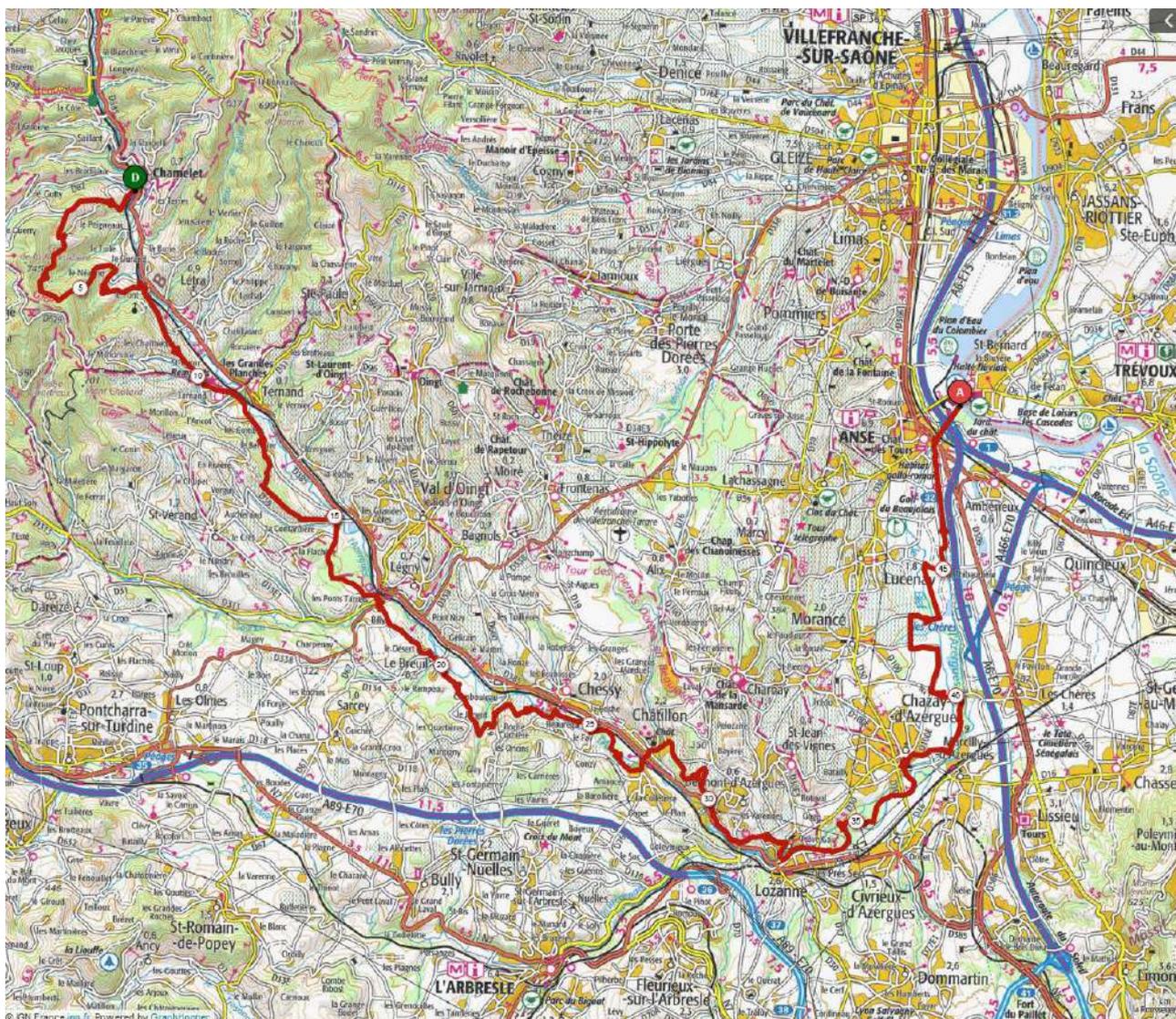
I/ Morancé Lucenay

- Itinéraire réalisable immédiatement
- Itinéraire existant réalisable à court/moyen terme

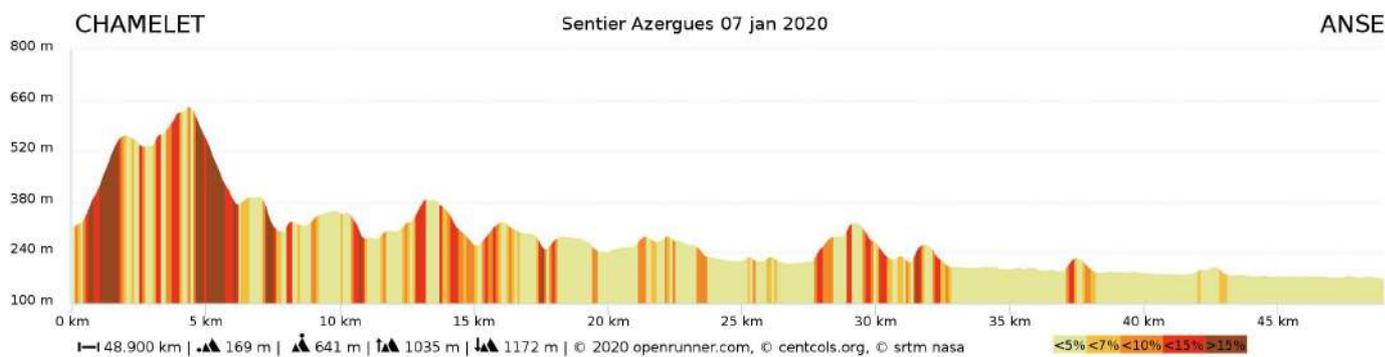




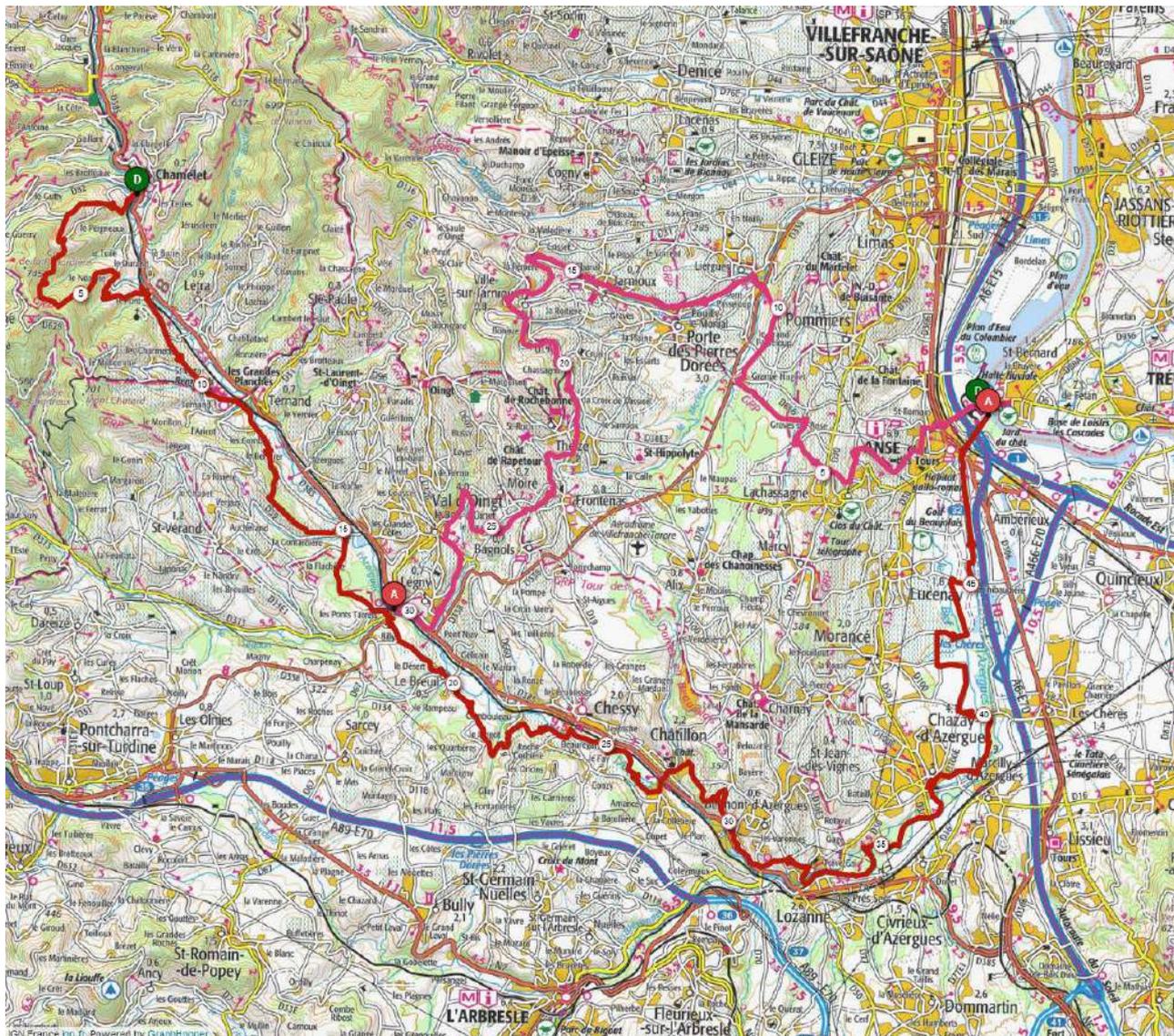
II/ Le tracé réalisable immédiatement



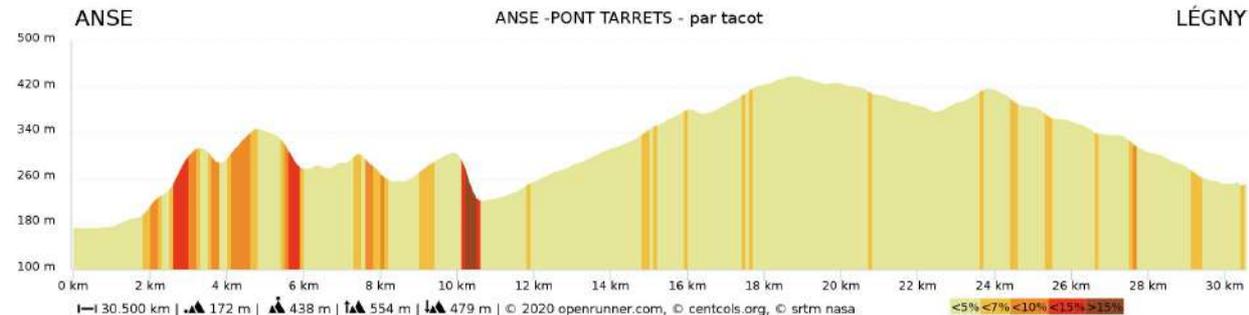
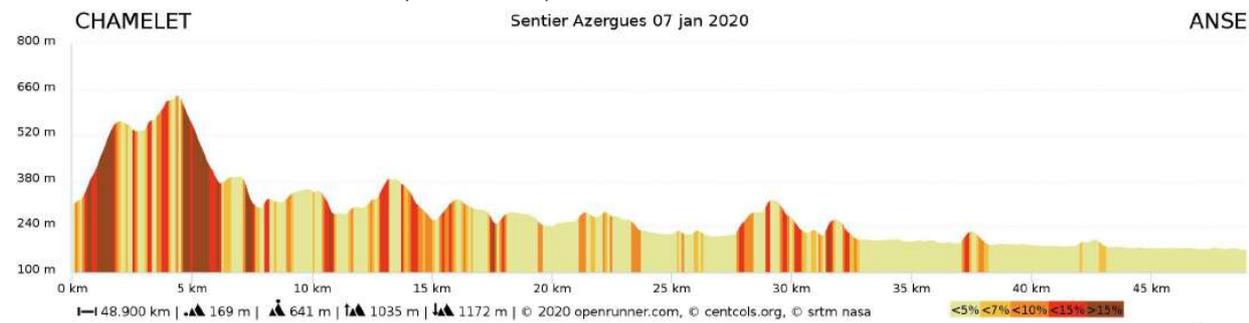
soit un itinéraire de 49km, + 1 050m, - 1 200m



Avec le retour Anse – les Ponts Tarrets



soit un itinéraire total de 80km, + 1 600m, - 1 700m



III/ Poursuites pour la création de l'itinéraire

Actions/tâches pour la poursuite pour la création de l'itinéraire **réalisable immédiatement** :

- informations des communes,
- relevé de l'itinéraire sur le terrain avec ses caractéristiques : trace gpx, largeur, type de revêtements, traversées ou suivis de routes, pourcentage d'enrobé/goudron, éléments de service et d'hébergements, points d'accès en transport en commun, éléments patrimoniaux,
- définition du mode de valorisation et de diffusion de l'itinéraire,
- définition du type de balisage : peinture, poteaux, plaquettes, supports,
- réalisation et obtention des autorisations de balisage auprès des communes traversées,
- création du balisage et définition des modalités d'entretien/maintenance dans le futur,
- opérations d'information et de communication

Actions/tâches pour la poursuite pour la réalisation de l'itinéraire **réalisable à court/moyen terme** :
les mêmes que celles pour l'itinéraire **réalisable immédiatement** , avec en plus, au démarrage :

- recherche des propriétaires des parcelles traversées, en collaboration avec les communes,
- rédaction et obtention des autorisations de passage.



**Sentier le long de l'Azergues
Points relevés lors de la réunion du 06 février 2020**

Présents :

Communauté de Communes du Beaujolais des Pierres Dorées :

- Daniel PACCOUD, Président de la Communauté
- Alain BOROWSKI, Directeur Général des Services,
- Sylvain JAUBERT, Directeur Général des Services Techniques

Commune de Lozanne : Christian GALLET, maire

Commune de Chamelet : André CLEMENT et André RAGINEL, adjoints

Commune de Chessy : Ginette DUFOUR, adjointe, et Gaëlle LEGLISE, conseillère municipale,

Commune de MORANCE : Claire PEIGNE, maire

Syndicat Mixte du Beaujolais : Clément CAZE,

Destination Beaujolais : Nelly MOAILLY,

Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDRP69) :

Thierry CHAUBE et Gérard LEFEBVRE,

Rédacteur : Gérard LEFEBVRE

Cette réunion a pour objet de présenter :

- le rapport d'étude du CDRP69 sur la faisabilité d'un itinéraire pédestre le long de l'Azergues, entre Chamelet et Anse.

Informations préalables

Toutes les communes concernées par le passage du sentier le long de l'Azergues ont été invitées à cette réunion.

Egalement, il est rappelé qu'une journée de randonnée inaugurale du topoguide « Le Tour du Beaujolais des Pierres Dorées » est organisée, à Chessy les Mines, le 07 juin 2020.

Cette journée est organisée par le Syndicat Mixte du Beaujolais, Destination Beaujolais, la commune de Chessy, le Département et le CDRP69.

Lors de cette journée, il sera proposé aux participants de découvrir les circuits géosites n^{os} 9 et 10 du topoguide ; le n^o9 passe aux mines de Chessy, et le n^o10 transite par les carrières de Glay.

Présentation de l'étude

La présentation de l'étude et les échanges mettent en avant les observations et/ou directions d'action suivantes :

A/ Secteur de Chamelet :

- c'est le secteur où la proposition de tracé s'éloigne nettement de la rivière,

- le tracé bleu (évalué comme réalisable à moyen/long terme dans l'étude) semble l'option à travailler par la suite. Les représentants de la commune estiment que le dialogue avec le propriétaire des parcelles traversées peut se conclure favorablement,
- dans la suite de l'étude, il faudra veiller à signaler l'intérêt de la visite du village,

B/ Secteur de Ternand

Le sentier croise au niveau de St Victor/Ternand le GR®76 qui :

- à l'ouest, se dirige vers Cluny et joint le GR®7 Vosges – Pyrénées,
- à l'est, va vers Beaujeu.

D/ Secteur de Legny - les Ponts Tarrets

- les Ponts Tarrets avec la gare, ainsi que la forêt de la Flachère avec ses parkings, sont des points d'accès à l'itinéraire et permettent la connexion avec la voie du Tacot,

E/ Secteur de Le Breuil – Chessy les Mines

- après avoir traversé le ruisseau de Glay, le sentier est commun avec le circuit géosite n°10 au départ de Chessy et passant aux carrières de Glay, jusqu'au niveau de la Roche. Ainsi, depuis ce secteur, le randonneur a accès à ce circuit n°10, et au n°9 au départ de Chessy les Mines également, et qui passe par les mines de Chessy. Ces deux circuits sont tous deux de 9km,

F/ Secteur de Châtillon d'Azergues

- prévoir de nettoyer le chemin de Crouze, si l'itinéraire l'emprunte.
- depuis Belmont d'Azergues, il est possible de joindre le musée des Pierres Folles en empruntant le GR® de Pays « Tour du Beaujolais des Pierres Dorées ».

G/ Secteur de Lozanne – Chazay d'Azergues

- les 2 itinéraires en bord d'Azergues sont possibles pour les randonneurs ; celui de la rive droite semble plus adapté pour les vélos,

H/ Secteur de Chazay d'Azergues – Marcilly d'Azergues

- l'itinéraire immédiatement réalisable (rouge sur les plans) reste en rive gauche ; à la station d'épuration, il monte aux abords du village de Chazay, puis se poursuit par le chemin de la pépinière jusqu'à l'aval du pont routier sur la RD100,
- à court/moyen terme, le cheminement s'inscrirait en rive droite, sur le sentier déjà aménagé par le Syndicat de rivière (tracé mauve évalué comme réalisable à court/moyen dans l'étude),
- des conventions de passage seront cependant à passer avec les propriétaires des parcelles traversées par ce cheminement ; le Syndicat de rivière est propriétaire de certaines parcelles,
- cependant, l'option la plus satisfaisante consisterait en la création d'un chemin entre la station d'épuration et le pont de Marcilly à sens unique (tracé bleu évalué comme réalisable à moyen/long terme dans l'étude) en rive gauche de l'Azergues ; ensuite, l'itinéraire traverserait la rivière par le pont, puis emprunterait le cheminement en rive droite de l'Azergues,

Secteur de Morancé

- l'itinéraire suit la RD100 sur environ 600m entre le pont sur l'Azergues et le chemin à droite traversant les pépinières vers le nord,

- l'option la plus satisfaisante, en terme de sécurité, est de proposer aux marcheurs de traverser la RD100 au niveau du pont sur la rivière, puis de cheminer en accotement droit de la route,
- un aménagement de cet accotement, avec par exemple une barrière bois séparant de la chaussée, apporterait un plus pour la sécurité des randonneurs,
- en remontant vers le nord depuis la RD100, la possibilité de passer dans des chemins dans les zones boisées à proximité immédiate de l'Azergues, n'apparaît pas évidente, d'autant que le passage de randonneurs peut amener une perturbation de la faune présente,
- le passage par les deux cheminements raccourcissant en mauve sur le plan (évalué comme réalisable à court/moyen dans l'étude), semble possible d'être accepté par les propriétaires des parcelles traversées ; ces deux cheminements sont déjà aujourd'hui largement empruntés par les promeneurs/marcheurs/coureurs,
- au niveau de Lucenay, l'itinéraire permet la connexion avec le circuit géosite n°2 au départ de Anse,

Secteur de Anse

- une connexion de l'itinéraire au projet de port à Bordelan, par un sentier le long de la voie du petit chemin de fer, sera à étudier,

Connexion Anse – les Ponts Tarrets

- la proposition du CDRP de boucler l'itinéraire par un retour de Anse vers les Ponts Tarrets en empruntant notamment le sentier de Grande Randonnée de Pays Beaujolais Bugey et la voie du Tacot, suscite l'intérêt.

Valorisation du territoire à partir du sentier le long de l'Azergues

Depuis ce sentier « principal », il pourra être ajouté des sentiers « secondaires » vers des points remarquables (visites de villages, Beaulieu, producteurs locaux, Chasselay, route des Vins ...)

Conclusion

L'étude démontre qu'un sentier pédestre le long de l'Azergues est faisable.

Suites de l'étude

Il est convenu de passer à l'étape de concrétisation du projet, en prenant en compte les observations émises et les directions d'action projetées.

Le CDRP69 proposera une mission pour mener à bien la réalisation de l'itinéraire.

Les points suivants seront notamment à traiter :

- quel type de valorisation et de diffusion de l'itinéraire : topoguide papier ? fiches de randonnée ? application numérique ?,
- quel type de signalisation pour le balisage ? notamment la couleur,
- une fois le sentier créé et balisé, qui assurera l'entretien et le suivi du balisage, et comment ?